

SCoT Pays de Maurienne : observations

1) Une prise en compte insuffisante du réchauffement climatique avec des projets à la durabilité incertaine et au bilan carbone catastrophique

Après deux hivers marqués par un enneigement correct qui a pu laisser croire que les conséquences du réchauffement climatique ne toucheraient véritablement que les générations futures, l'été 2019 a été celui de tous les extrêmes : records de température battus à peu près partout en France au mois de juin, examens pour la première fois reportés à cause d'une chaleur étouffante, sécheresse sans précédent sur la quasi-totalité du territoire français, épisodes orageux d'une extrême violence, fonte accélérée des glaciers avec fermeture prématurée des pistes de ski d'été sur celui de la Grande Motte... la liste n'est pas exhaustive !

D'une manière pour le moins étonnante, en page 6 du PADD, le changement climatique n'apparaît qu'en dernière position dans une colonne « fourre-tout » et en dessous d'une pastille portant la mention « souhaité » où figure... un large sourire !!!

Ce qui constitue le défi majeur non seulement pour l'avenir des stations de sport d'hiver mais également pour celui de la planète a malheureusement été relégué à l'arrière-plan et n'a de toute évidence eu qu'un poids extrêmement limité dans l'élaboration du SCoT.

Ainsi on constate que, loin d'anticiper les inéluctables évolutions futures, le SCoT cherche avant tout à pérenniser pour les stations, en le poussant jusqu'à l'extrême un modèle du passé aujourd'hui révolu : partout fleurissent des projets de nouvelles pistes de ski et de nouvelles constructions en sites vierges ; à Valloire par exemple est envisagée la création d'un Club Med, avec son corollaire, l'extension du domaine skiable.

Or, comme s'interroge Denis Rey, ancien champion de ski, dans un article du Dauphiné libéré paru le 31 juillet dernier : *A l'heure du réchauffement climatique, quand on attend une réelle prise de conscience, un inévitable et radical changement de comportement, comment continuer à cautionner un « système » qui reste désespérément conservateur, qui n'a d'autre perspective que le business dans une sempiternelle et génocidaire fuite en avant* ? Il poursuit : *Tombés dans le « trou » du manque de neige, nos solutions creusent le trou...*

Une fuite en avant : nouvelles constructions et nouvelles pistes dans les stations, n'est-ce pas la voie empruntée par le SCoT ?

Aujourd'hui, si on veut aller vers un développement véritablement durable c'est-à-dire qui préserve les droits des générations futures, tout est à repenser.

2) Non aux extensions de domaines skiabiles

En réponse au changement climatique -dont l'importance est de toute évidence sous-estimée- il est prévu d'étendre les domaines skiabiles en altitude. Pour ce qui concerne la station de Valloire cela appelle plusieurs remarques.

Tout d'abord les derniers aménagements ne vont malheureusement pas dans ce sens. En effet, si on doit privilégier les pistes situées en altitude, comment expliquer le choix qui a été fait de remplacer les deux télésièges de Montissot et du Pas de Colérioux par un seul télésiège sans gare intermédiaire ? Les skieurs, dans ce secteur, ne pourront plus rester sur le haut du domaine et les pistes situées en altitude ne seront plus desservies en cas d'enneigement insuffisant en contre-bas.

Quant à l'extension du domaine skiable jusqu'au Pas des Griffes, on peut noter qu'elle ne résoudra pas les problèmes du manque de neige à basse altitude puisque l'altitude du Pas des Griffes (2554m) est voisine de celle du sommet du Crey du Quart (2534m) et de celle du Grand Plateau (2524m).

Il paraît donc indispensable de privilégier l'amélioration du domaine existant car étendre les domaines skiabiles (pour combien d'années ?) c'est hypothéquer l'avenir en détruisant des sites encore vierges propices à la randonnée. Le secteur du Pas des Griffes est très fréquenté en été. Il permet de rejoindre Valmeinier (refuge de Terre Rouge, lac Vert...) et constitue un lieu de passage incontournable pour les circuits dans ce secteur.

En ce qui concerne le projet de la Croix du Sud il est tout à fait incompréhensible, dans le contexte actuel, que ce projet vieux de trente ans ait été ressorti des cartons.

3) Non au tourisme industriel et à l'explosion du nombre de lits

Construire des complexes touristiques comme celui prévu par le Club Med, c'est changer entièrement la physionomie d'un hameau et faire fuir la clientèle familiale qui avait l'habitude d'y séjourner. C'est introduire

un tourisme industriel en calquant le modèle des usines à ski de Tarentaise et renoncer à ce qui fait la spécificité des stations de Maurienne. Cela paraît en contradiction totale avec l'orientation n° 4 qui apparaît en page 29 de la partie justification des choix du rapport de présentation : se positionner comme un territoire de ressourcement authentique « made in Maurienne »

Les commentaires qui apparaissent avec la pétition mise en ligne sur *mesopinions.com* montrent combien les vacanciers sont attachés au caractère familial de la station de Valloire et au calme du hameau des Verneys. D'autre part, au moment où pèse une grande incertitude sur l'évolution de la ressource en eau, où régulièrement la Savoie est placée en état de vigilance et où on incite à économiser l'eau, développer des structures fortes consommatrices (250 litres par jour pour un client du club Med contre 150 litres pour les clients des autres structures !) semble une aberration. En cas de pénurie interdira-t-on au Club Med de remplir ses piscines ?

Enfin, alors que l'urgence climatique fait chaque jour la une de l'actualité et qu'on commence à parler de *flygskam* (la honte de prendre l'avion), chercher à attirer une clientèle étrangère venue du bout du monde apparaît comme un non-sens et ne peut en aucun cas être considéré comme une démarche de développement durable.

On peut également noter qu'aujourd'hui les infrastructures ne suivent pas : circulation extrêmement dense, accès aux stations rapidement bloqué en cas de chutes de neige, sur place problèmes de stationnement, centre médical complètement saturé malgré la réfection des locaux....

4) Un problème à traiter : les déchets du BTP et des déchets inertes

Dans le tableau en page 297 du rapport de présentation sur l'état initial de l'environnement (Projet arrêté), on lit « Maurienne globalement bien pourvue en installations de stockage et traitement des déchets du BTP » Or il semblerait que ce soit un véritable problème pour la commune de Valloire où on a vu déverser ce type de déchets dans des lieux divers qui ne leur étaient pas destinés, y compris dans des sites emblématiques comme le col du Télégraphe. (photos 1 à 4 ci dessous)

Si la réhabilitation des bâtiments anciens est un objectif auquel on ne peut que souscrire, il faut en revanche qu'en parallèle soient mises en place les structures indispensables à la gestion des déchets du BTP.

Pour ce qui est des déchets inertes, on reconnaît en revanche un déficit en installations de stockage (ISDI) Sur la commune de Valloire, le stockage de la terre issue des divers chantiers pose de tels problèmes qu'on n'a pas hésité, cet été, à en répandre en pleine zone agricole, sur un des derniers terrains plats et encore fauchés, juste en dessous du village du Col (photo 5 ci-dessous)

Que fera-t-on des 100 000 m³ de terre produits par la construction du Club Med, si aujourd'hui on n'est pas capable de stocker sans dommages des quantités bien moindres ? Peut-on raisonnablement envisager de les répandre sur les pistes de ski avec une circulation de camions en montagne engendrant bruit et pollution comme cela est parfois évoqué ?

Le SCoT devrait imposer, pour chaque commune une estimation des déchets inertes et de la terre produite par les terrassements pour les projets de constructions prévues au PLU et la mise en place de zones de stockage en adéquation avec ces projets.

Quant au traitement des déchets du BTP des solutions doivent être trouvées et cela pourrait sans doute s'envisager non pas au niveau de chaque commune mais au niveau de la Maurienne.

5) Un objectif : favoriser le tourisme toute saison

Ne peut-on pas penser que, dans un avenir proche, les touristes auront tendance l'été à désertier les régions les plus chaudes et que les zones de montagne pourront tirer leur épingle du jeu ? Encore faudra-t-il pouvoir leur proposer un cadre agréable...

Page 35 du DOO on peut lire : améliorer la qualité du cadre de vie des stations pour optimiser la fréquentation toute saison.

Curieusement, ce paragraphe ne semble concerner que les stations intégrées alors même qu'une grande vigilance devrait également être de mise dans les autres stations.

Améliorer le cadre de vie c'est soigner l'environnement pour donner aux vacanciers de passage l'envie de faire une halte. Or on ne peut que constater d'année en année une dégradation des paysages liée entre autres aux travaux faits sur les pistes (terrassements, canons à neige avec leurs longs tubes disgracieux...) aux dépôts de déblais, matériaux et engins divers comme au col du Télégraphe et à Pratier (site inscrit sur la route du Galibier) qui sont les deux portes d'entrée de Valloire. Afin de donner une meilleure image des stations, il est impératif de prévoir la réhabilitation des sites détériorés. (photos 6 et 7 ci-dessous)

Quant au patrimoine architectural, il ne se limite pas aux ouvrages militaires et aux chapelles. Il englobe tous les bâtiments anciens, - notamment les fermes traditionnelles- qui ont gardé leur cachet et contribuent à donner une âme à ce qu'on appelle aujourd'hui les villages-stations.

Malheureusement d'années en années ceux-ci perdent leur caractère de villages pour devenir un peu plus stations.

Des mesures doivent être prises pour préserver ce patrimoine architectural apprécié par les touristes à la recherche d'une certaine authenticité. Rien ne sert de vouloir rivaliser sur leur propre terrain avec les grandes stations intégrées sans passé et sans enracinement culturel. Il faut au contraire savoir mettre en avant ses différences et préserver ce qui constitue un véritable atout, tant pour la saison d'hiver que pour la saison d'été.

En conclusion, je rappellerais que, dans le rapport public annuel 2018 de la Cour des Comptes on peut lire, au sujet des stations de sport d'hiver : « *le modèle de développement fondé sur la croissance continue de l'offre d'hébergement atteint ses limites* »

« *La pratique du ski tend à se réduire pour les nouvelles générations et les touristes hivernaux mettent en concurrence la montagne avec des destinations moins onéreuses et climatiquement moins aléatoires* »

Il préconise une diversification des activités proposées avec des activités liées à la qualité des sites et des paysages et à l'intérêt porté à la nature et au patrimoine. C'est dans cette voie que devraient s'orienter les stations de Maurienne.

Déblais divers (dont démolition Touring) déchargés au col du Télégraphe (2016)



Photo 1



Photo 2

Déblais de démolition (immeuble Plein Sud) près du hameau des Granges (été 2019)



Photo 3

Nouvelle décharge de matériaux entre Mougins et le Télégraphe, après destruction de la forêt (été 2019)



Photo 4

Terre déversée en pleine zone agricole



Photo 5

Déblais au col du Télégraphe



Photo 6

A Pratier engins et matériaux s'étalent sur environ 400 mètres



Photo 7